

Procès – verbal
de l'installation du Conseil Municipal
et de l'élection d'un Maire et de quatre adjoints

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

Nota : Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet, et l'autre reste déposé au secrétariat de mairie.

☆☆☆☆☆

L'an deux mille huit, le vingt deux Mars, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de JAZENEUIL proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des neuf et seize Mars deux mille huit, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1 . BEAUBEAU Bernard	6 . ÉBRAN PICHON Martine	11 . PIN Stéphane
2 . BOUTIN Annabelle	7 . MACOUIN Bernard	12 . QUINTARD Dominique
3 . CLÉMENT Alain	8 . MÉMETEAU Jérôme	13 . ROUSSEAU Christian
4 . DELAVault Alain	9 . OLÉAC Fabienne	14 . ROUSSEAU Daniel
5 . DELAVault Hubert	10 . OLIVIER Patrice	15 . ROY Estelle

Absents: /

Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur VIERFOND Rémy, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer :

MM et Mmes :

PIN Stéphane, CLÉMENT Alain, MACOUIN Bernard, BEAUBEAU Bernard, DELAVault Alain, ROUSSEAU Daniel, OLIVIER Patrice, ROY Estelle, QUINTARD Dominique, MÉMETEAU Jérôme, ÉBRAN PICHON Martine, DELAVault Hubert, BOUTIN Annabelle, ROUSSEAU Christian, OLÉAC Fabienne.

dans leurs fonctions de **conseillers municipaux**.

Monsieur MACOUIN Bernard, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire Monsieur MÉMETEAU Jérôme

Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin (majorité absolue)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	- 5
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	= 10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :	en lettre	en chiffre
M. BEAUBEAU Bernard	huit voix	8 voix
Mme EBRAN PICHON Martine	deux voix	2 voix

M. **BEAUBEAU Bernard** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

Election du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur BEAUBEAU Bernard élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin (majorité absolue)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	- 2
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	= 13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :		
M. MÉMETEAU Jérôme	onze voix	11 voix
Mme ÉBRAN PICHON Martine	deux voix	2 voix

M. **MÉMETEAU Jérôme** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé

Election du second Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur BEAUBEAU Bernard élu Maire, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin (majorité absolue)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	- 1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	= 14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :		
M. QUINTARD Dominique	douze voix	12 voix
Mme ÉBRAN PICHON Martine	deux voix	2 voix

M. **QUINTARD Dominique** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé

Election du troisième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur BEAUBEAU Bernard élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin (majorité absolue)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	- 1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	= 14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. MACOUIN Bernard	douze voix	12 voix
Mme ÉBRAN PICHON Martine	deux voix	2 voix

M. MACOUIN Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé

Election du quatrième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur BEAUBEAU Bernard élu Maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin (majorité absolue)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	- 1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	= 14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. PIN Stéphane	douze voix	12 voix
Mme ÉBRAN PICHON Martine	deux voix	2 voix

M. PIN Stéphane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé

Observations et réclamations

(seront consignées les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance)

néant

Signature des membres présents

Le Doyen d'âge du Conseil

Le Secrétaire

Le Maire

Les membres du Conseil Municipal

Procès Verbal de la réunion du 22 Mars 2008

Le dix sept Mars deux mille huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt deux Mars deux mille huit**, à dix heures, salle des fêtes.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Installation du nouveau Conseil Municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre des adjoints
- Election des adjoints
- Désignation des délégués auprès des Etablissements Publics de Coopéra-tion Intercommunale (EPCI)
 - * Communauté de Communes du Pays Mélusin
 - * SIAEPA de la Région de Lusignan
 - * Syndicat de la Vonne
 - * SIEEDV
 - * Syndicat Vienne Services et Agence Technique Départementale
- Centre Communal d'Actions Sociales
 - * Fixation du nombre de membres
 - * élection des conseillers qui siégeront au conseil d'administration

☆☆☆☆☆

L'an deux mille huit, le vingt deux Mars, à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salles fêtes, sous la présidence de Monsieur BEAUBEAU Bernard, Maire.

Etaient présents :

1 . BEAUBEAU Bernard	6 . ÉBRAN PICHON Martine	11 . PIN Stéphane
2 . BOUTIN Annabelle	7 . MACOUIN Bernard	12 . QUINTARD Dominique
3 . CLÉMENT Alain	8 . MÉMETEAU Jérôme	13 . ROUSSEAU Christian
4 . DELAVault Alain	9 . OLÉAC Fabienne	14 . ROUSSEAU Daniel
5 . DELAVault Hubert	10 . OLIVIER Patrice	15 . ROY Estelle

Monsieur **MEMETEAU Jérôme** a été élu **Secrétaire**.

☆☆☆☆☆

N° 398 - Fixation du nombre des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune de JAZENEUIL un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Maire propose la création de quatre postes d'Adjoints.

Un vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

- 12 voix pour la création de 4 postes d'Adjoints
- 1 voix pour la création de 3 postes d'Adjoints
- 2 bulletins nuls

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide la création de quatre postes d'Adjoints.

N° 399 - Communauté de Communes du Pays Mélusin - Désignation des délégués -

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants auprès de la Communauté de Commune du Pays Mélusin.

Ont obtenu :

Délégués titulaires

Délégué 1		Délégué 2		Délégué 3	
M. BEAUBEAU Bernard	12 voix	Mme BOUTIN Annabelle	10 voix	M. OLIVIER Patrice	9 voix
Mme EBRAN PICHON Martine	2 voix	Mme EBRAN PICHON Martine	2 voix	Mme EBRAN PICHON Martine	2 voix
Bulletins annulés	1	Bulletins annulés	3	Bulletins annulés	4

Délégués suppléants

Délégué 1		Délégué 2		Délégué 3	
M. MEMETEAU Jérôme	10 voix	Mme ROY Estelle	11 voix	M. CLEMENT Alain	12 voix
Bulletins annulés	5	Bulletins annulés	4	Bulletins annulés	3

Les délégués auprès de la **Communauté de Communes du Pays Mélusin** sont donc :

Communauté de Communes du Pays Méluzin	
Titulaires	Suppléants
1. M. BEAUBEAU Bernard 2. Mme BOUTIN Annabelle 3. M. OLIVIER Patrice	1. M. MEMETEAU Jérôme 2. Mme ROY Estelle 3. M. CLEMENT Alain

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à la désignation des délégués auprès de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables** de la Communauté de Communes du Pays Méluzin.

Délégué 1		Délégué 2	
M. OLIVIER Patrice	10 voix	Mme BOUTIN Annabelle	10 voix
Bulletins annulés	5	Bulletins annulés	5

Les délégués auprès de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables** de la Communauté de Communes du Pays Méluzin sont donc :

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables	
1. M. OLIVIER Patrice	2. Mme BOUTIN Annabelle

N° 400 - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de LUSIGNAN
- Désignation des délégués -

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de LUSIGNAN.

Ont obtenu :

Délégués

Délégué 1		Délégué 2		Délégué 3	
M. ROUSSEAU Christian	11 voix	M. MACOUIN Bernard	11 voix	Mme ROY Estelle	10 voix
M. DELAVault Hubert	4 voix	M. DELAVault Hubert	3 voix	M. DELAVault Hubert	4 voix
Bulletins annulés	0	Bulletins annulés	1	Bulletins annulés	1

Les délégués auprès du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de LUSIGNAN** sont donc :

SIAEPA		
1. M. ROUSSEAU Christian	2. M. MACOUIN Bernard	3. Mme ROY Estelle

**N° 401 - Syndicat de la Vonne
- Désignation des délégués -**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des délégués auprès du Syndicat de la Vonne.

Ont obtenu :

Délégué 1		Délégué 2	
M. DELAVAUULT Alain	9 voix	M. ROUSSEAU Daniel	10 voix
M. DELAVAUULT Hubert	5 voix	M. DELAVAUULT Hubert	2 voix
Bulletins annulés	1	Bulletins annulés	3

Les délégués auprès du **Syndicat de la Vonne** sont donc :

Syndicat de la Vonne	
1. M. DELAVAUULT Alain	2. M. ROUSSEAU Daniel

**N° 402 - Syndicat Intercommunal d'Electricité et
d'Equipement du Département de la Vienne
- Désignation des délégués -**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne.

Ont obtenu :

Délégué 1		Délégué 2	
M. QUINTARD Dominique	9 voix	M. PIN Stéphane	10 voix
Bulletins annulés	6	Bulletins annulés	5

Les délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne sont donc :

SIEEDV	
1. M. QUINTARD Dominique	2. M. PIN Stéphane

**N° 403 - Vienne Services – Agence Technique Départementale
- Désignation des délégués -**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des délégués auprès de Vienne Services et de l'Agence Technique Départementale.

Ont obtenu :

Délégué titulaire		Délégué suppléant	
M. MEMETEAU Jérôme	7 voix	Mlle OLEAC Fabienne	13 voix
Bulletins annulés	8	Bulletins annulés	2

Les délégués auprès de Vienne Services et de l'Agence Technique Départementale sont donc :

Vienne Services – Agence Technique Départementale	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
1. M. MEMETEAU Jérôme	2. Mlle OLEAC Fabienne

**N° 404 - Centre Communal d'Actions Sociales
- Fixation du nombre des membres élus –
- Election des membres -**

Conformément à la législation relative à la constitution des Centres Communaux d'Actions Sociales, il est procédé à la détermination du nombre des membres élus du Conseil Municipal qui y siégeront.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité ce nombre à **huit** auquel s'ajoute le Maire, Président du Centre Communal d'Actions Sociales.

Sont nommés :

1. M. CLEMENT Alain	2. Mme EBRAN PICHON Martine	3. M. MEMETEAU Jérôme	4. Mlle OLEAC Fabienne
5. M. OLIVIER Patrice	6. M. PIN Stéphane	7. M. ROUSSEAU Daniel	8. Mme ROY Estelle

Le Maire fait savoir qu'il nommera huit personnes extérieures au Conseil Municipal pour compléter la formation du Centre Communal d'Actions Sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures.